

Réorientation en Faculté de Droit et de Criminologie

Vademecum

Chères étudiantes, chers étudiants,

Bienvenue en Faculté de droit et de criminologie. Ce document a pour objectif de vous fournir les informations nécessaires pour bien entamer votre réorientation en première année du bachelier en droit.

I. PROCEDURE DE REORIENTATION

Attention, la réorientation doit être actée par le service des inscriptions de l'ULB. L'accord de la faculté ne vaut pas réorientation. La demande ainsi que le formulaire de réorientation complété doivent être introduits dans votre [portail MONULB](#) dans les délais requis (**pour le 15 février au plus tard**). Une fois votre modification d'inscription actée par le service des inscriptions, votre programme annuel sera disponible sur le portail Mon ULB dans l'onglet « Mes études » puis « Inscriptions et notes ».

II. PROGRAMME ANNUEL DE L'ETUDIANT.E (PAE)

A. Principes

Par défaut, les étudiant.e.s réorienté.e.s sont inscrit.e.s au [programme complet](#) de la première année du bachelier en droit qui compte 60 crédits. Nous vous invitons à prendre connaissance du [parcours BA1 disponible sur notre site internet](#).

La date de finalisation de votre réorientation a une incidence sur votre programme. Veuillez noter que le traitement des demandes de réorientation est suspendu entre le 15/12 et le 20/01.

Si votre réorientation est finalisée avant le 15/12, vous êtes, par défaut, dispensé.e.s des travaux pratiques du premier quadrimestre mais inscrit.e.s à l'ensemble des examens de la session de janvier. Vous pourrez, si nécessaire, repasser ces examens lors de la session de juin. L'ensemble des ressources utiles sont disponibles sur les plateformes d'enseignement en ligne (université virtuelle et/ou Teams).

Si votre réorientation est finalisée après le 20/01, vous devrez abandonner vos notes d'absence de la session de janvier pour être inscrit.e.s à l'ensemble des examens de la session de juin lors de laquelle vous pourrez passer les examens des cours tant du premier que du second quadrimestre. Vous serez bien évidemment dispensé.e.s des travaux pratiques du premier quadrimestre (pour ces cours, seule votre note d'examen sera prise en considération). L'ensemble des ressources utiles sont disponibles sur les plateformes d'enseignement en ligne (université virtuelle et/ou Teams).

Quelle que soit la date de votre réorientation, vous êtes tenu.e.s de participer aux travaux pratiques du deuxième quadrimestre. Si vous n'avez pas pu sélectionner de groupe de TP lors de la procédure ad hoc organisée sur votre [Espace personnel](#) (voir avis), nous vous demandons de prendre contact avec le secrétariat de bachelier dans les meilleurs délais (ba-droit@ulb.be).

B. Cours de néerlandais

Veillez noter que le programme de première année de bachelier inclut un cours de néerlandais. Vous serez, par défaut, inscrit.e.s au cours LANGC1001, de niveau intermédiaire. Les étudiant.e.s qui ont suivi, au maximum, un an de néerlandais durant leur scolarité, peuvent, **sur demande et par le biais d'un formulaire avec justificatif obligatoire**, intégrer le cours de grand.e.s-débutant.e.s (LANGC1002), à la place du cours LANGC1001.

Cette demande doit, en principe, être introduite pour le 31 octobre au plus tard sur l'espace personnel. Les étudiant.e.s réorienté.e.s peuvent néanmoins, s'ils.elles ont été inscrit.e.s après le 31 octobre, déposer ce formulaire **jusqu'au 28 février**, pour autant que ce formulaire ait été introduit dans les meilleurs délais après leur réorientation.

C. Modifications du programme

Allègement de programme :

Vous pouvez choisir de diminuer le nombre d'unités d'enseignement figurant à votre programme en reportant une partie des cours (par exemple ceux qui sont déjà terminés) à l'année suivante. Cette procédure d'allègement est vivement conseillée si votre réorientation est actée après la session de janvier.

La demande d'allègement peut être introduite **jusqu'au 28 février** par le biais du formulaire ad hoc disponible sur votre [Espace personnel](#) (pour autant que vous n'ayez passé aucun examen de votre cursus en droit avant l'introduction de votre demande). Cet allègement n'aura pas d'impact sur le montant de votre minerval mais sera pris en considération dans le cadre de l'évaluation de votre finançaibilité.

Valorisation de crédits :

Si vous avez déjà suivi, dans une *université* belge ou étrangère, des cours que vous jugez équivalents à ceux figurant au programme de la BA1 en droit, vous pouvez solliciter une « valorisation de crédits ». Les cours valorisés seront supprimés de votre programme annuel. Ces demandes sont à introduire **jusqu'au 28 février** par le biais du formulaire ad hoc disponible sur votre [Espace personnel](#).

Dispense de TP :

Si, pour des motifs impérieux et justifiés, vous ne pouvez pas assister aux travaux pratiques du second quadrimestre, vous pouvez solliciter une demande de dispense par le biais du formulaire ad hoc, disponible sur votre [Espace personnel](#). Attention, la demande doit être introduite dans les quinze jours de la survenance de la circonstance rendant votre présence aux TP impossible.

III. OUTILS PRATIQUES

Notez qu'il est capital d'activer et de consulter très régulièrement votre adresse mail ULB. Vous êtes tenu.e.s de l'utiliser pour contacter vos professeur.e.s et le secrétariat.

A. Horaires de cours

Les horaires sont disponibles sur [TIME EDIT](#). Vous êtes invités à consulter [les tutoriels](#) vous permettant de découvrir les différentes fonctionnalités de cet outil.

Il est nécessaire de vérifier les horaires quotidiennement car des séances de cours ou de travaux pratiques peuvent être annulées ou déplacées sans qu'un avis ne soit nécessairement publié.

B. Espace personnel

La Faculté de droit et de criminologie met à votre disposition un intranet où vous pourrez trouver différentes informations et formulaires utiles : [Espace Personnel](#).

C. Portail MONULB

Le [portail](#) regroupe toutes les informations liées à votre cursus. C'est **le seul endroit** où vous trouverez votre programme annuel de cours officiel. Veillez donc à vous assurer que tout y est correct (« Mes études » > « Inscriptions et notes »).

Le secrétariat utilise le portail Mon ULB pour communiquer avec les étudiant.e.s et les informer. Consultez donc régulièrement la section « **annonces** ». Une application mobile « MonULB » est disponible, nous vous invitons vivement à l'installer sur votre smartphone.

D. Service d'accompagnement aux apprentissages.

La Faculté propose un service d'aide à la réussite à ses étudiant.e.s (apprentissage et évaluation en ligne, blocus assisté, aide au développement d'une bonne méthodologie...) Vous pouvez voir les services proposés [via l'Université virtuelle](#).

IV. SECRETARIAT FACULTAIRE

Monsieur **Guillaume Pietrons** est en charge de l'accueil des étudiant.e.s du bachelier en droit.

Vous pouvez le contacter par mail (ba-droit@ulb.be), par téléphone (02 650 39 34) ou sur Teams. Des permanences sans rendez-vous sont organisées le mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 (local H1.207).